

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16 OCT. 2024

ID : 033-213304470-20241009-053_2024-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 053-2024

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 14
- > votants : 18

OBJET : **LOCATION 22 COURS DU GÉNÉRAL DE GAULLE**

Le neuf octobre deux-mille vingt-quatre, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 1^{er} octobre 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVÔT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GÉRARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : M. Serge FIMBAULT (*procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES*), Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*), M. Robert DELÉRIS (*procuration donnée à Mme Véronique GÉRARD*), M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Vu la délibération du conseil municipal du 08 juin 2009 (n°050-2009), relative aux conditions de location du logement sis 22 Cours du Général de Gaulle,

Considérant que ledit logement est un logement d'urgence et d'occupation temporaire,

Après en avoir délibéré, et après vote : 18 Votes – 18 Pour, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- > d'abroger la délibération du conseil municipal n°050-2009 du 08 juin 2009.
- > que le Maire fixe et détermine les montants des loyers d'occupation du studio sis 22 Cours du Général de Gaulle en fonction des situations des occupants, de leurs revenus et de leur situation familiale et conformément aux dispositions ci-dessous :
 - pour les 3 premiers mois d'occupation, loyer entre 20€ et 100€ par semaines, charges comprises.
 - à partir du 4^{ème} mois d'occupation, le loyer pourra être augmenté jusqu'à 100€ par semaine charges comprises.
- > de charger le Maire ou son représentant à signer tous documents et engager toutes les démarches afférentes à cette question.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guzières, les
jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 14 octobre 2024

Le Maire,

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille CONTE JAUBERT

Mireille CONTE JAUBERT